SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' AMENAGEMENT
De la TILLE AVAL - de la NORGES - et de l'ARNISON
S.I.T.N.A.

MAIRIE D'IZIER - 21110 IZIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

réunion du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille Aval, de la Norges et de l'Arnison, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Premières sur convocation en date du 18 novembre 2025 de Pascal MARTEAU, Président.

Présents : MARTEAU Pascal, Hugues ANTOINE, Thomas DEHER, suppléant votant, DEMAISON Patrice, Patrick MORELIERE, Bruno BETHENOD, Olivier GAUTHRON, TUVACHE Mickaël, suppléant, LONCHAMPT Samuel, suppléant votant, BOURNY Nicolas, Guillaume RUET, LENOIR Michel, Lionel SANCHEZ, STAIGER Jean-Denis, MEDEAU Jacques, MICHELOT-JACQUOT Florence, suppléant

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 021-200080448-20251125-D2025_17-DE

Procuration de Didier RELOT à Nicolas BOURNY

Excusés : MASSON Jean-Patrick**,** Didier RELOT, LEMANCEAU Philippe, Jean-François DODET, Rémi DETANG, TONOT Céline, suppléant

Absents : Gaël GREGOIRE, LOVICHI, Jean-Paul DUMONT, Philippe BELLEVILLE, Dominique MARTIN-GENDRE, Emmanuel PONTILLO

- Secrétaire de séance : BOURNY Nicolas

Nombre délégués	Nombre des présents	Nombre de procuration	Nombre de votant	Nombre d'abstention
21	14	1	15	0

N° 2025– 17 : Délégation de maîtrise d'ouvrage création du site internet

EXPOSÉ

Afin de mettre en avant les actions menées par le SITIV, le SITNA et le SAGE de la Tille, une démarche de création de site internet a été initiée en 2024 par le SITIV. Le SITNA avait par ailleurs prévu de participer financièrement à cette opération à hauteur de 50 % du reste à charge.

Le Comité Syndical avait d'ailleurs crédité la somme prévisionnelle à son budget 2025.

Cependant, le Comité syndical ne s'était pas prononcé officiellement sur cette délégation de Maîtrise d'ouvrage.

Le montant prévisionnel pour la création du site internet s'élève à environ 3 921,00 € TTC soit un reste à charge prévisionnel de 1 960,50 €.

DÉCISION

VU :

- L'exposé des opérations décrites ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PRÉCISE que les dépenses engagées dans le cadre de la réalisation du site internet engagées avant la date de cette délibération seront bien prises en compte dans le partage du reste à charge ;

AUTORISE le Président à signer la convention entre le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV) et le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) ainsi que les éventuels avenants,

CHARGE le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 021-200080448-20251125-D2025_17-DE

Pour copie conforme,
Le Président, Pascal MARTEAU

Syndicat Intercommunal Aménagement
Tille Aval-Norge l'Arnison
S.I.T.N.A.
Siège : Mairie d'Izier 21110